

### 1. Généralités

Les présentes conditions de participation règlent l'utilisation de PostFinance Pay comme moyen de paiement pour les achats en ligne par la clientèle de PostFinance (toutes les désignations de personnes se rapportent aux personnes indépendamment de leur genre et peuvent le cas échéant concerner une pluralité de personnes.) Pour pouvoir utiliser PostFinance Pay, les clientes et clients de PostFinance (ci-après «acheteurs en ligne») doivent être titulaires d'un compte PostFinance, être enregistrés dans e finance et avoir installé la PostFinance App sur leur smartphone.

### 2. Étendue de la prestation

- 2.1 Les acheteurs en ligne peuvent choisir le mode de paiement PostFinance Pay pour leurs achats en ligne auprès du vendeur (ci-après «cybercommerçant»).
- 2.2 PostFinance débite le compte PostFinance de l'acheteur en ligne et porte le montant au crédit du compte du cybercommerçant, pour autant que celui-ci ait livré l'autorisation de traitement dans les temps. La date de débit est fixée par le cybercommerçant.
- 2.3 Le cybercommerçant peut faire débiter au maximum le montant d'achat autorisé par l'acheteur en ligne ou procéder à l'annulation.
- 2.4 PostFinance Pay dispose d'une fonction de check-out express, qui permet à l'acheteur en ligne de consentir à la transmission de l'adresse de livraison et de facturation ainsi que, si nécessaire, de la date de naissance au cybercommerçant, par exemple pour les achats avec une limite d'âge. De cette manière, un enregistrement ou une vérification de l'âge sur le site web du cybercommerçant n'est plus nécessaire. Le consentement donné pour la transmission des données relatives à l'adresse postale et à la date de naissance peut être révoqué dans e-finance.
- 2.5 Il est possible d'enregistrer PostFinance Pay comme moyen de paiement auprès du cybercommerçant. Cela permet de procéder à de futurs achats sur smartphone sans inscription ou validation supplémentaire auprès du cybercommerçant concerné dans la PostFinance App.
- 2.6 PostFinance se réserve le droit d'interrompre à tout moment le moyen de paiement proposé ici via le compte PostFinance.

### 3. Droit de contestation

Lorsque l'acheteur en ligne a autorisé sur son smartphone une transaction avec PostFinance Pay dans la PostFinance App, celle-ci ne peut plus être révoquée. Les transactions avec PostFinance Pay pour lesquelles aucune autorisation par l'acheteur en ligne n'est exigée (enregistrement du moyen de paiement auprès du cybercommerçant) peuvent être révoquées par écrit dans les 30 jours à partir de l'établissement du document de compte.

### 4. Dispositions complémentaires

Sont en outre applicables à titre complémentaire les Conditions générales de PostFinance SA ainsi que les conditions de participation Offre de prestations numériques. Celles-ci règlent en particulier la responsabilité ainsi que l'identification et les obligations de diligence de l'acheteur en ligne.

Lorsque vous nous communiquez des données personnelles de tiers, vous certifiez y être autorisé(e) et confirmez que ces données sont correctes. Avant de nous transmettre leurs données, veuillez vous assurer que les tiers concernés sont informés que nous traiterons leurs données et leur remettre notre déclaration générale de protection des données disponible sur [postfinance.ch/dpd](https://postfinance.ch/dpd).

© PostFinance SA, mars 2023